



Stratégie de la Confédération en matière de TIC 2012 à 2015

Annexe B: Plan directeur

Etat de la planification au 15 avril 2014

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Principes	3
2.1	Planification continue et primauté de la stratégie	3
2.2	Mandats et ressources	3
2.3	Contrôle de gestion en matière de TIC et évaluation.....	4
3	Jalons	5
3.1	Tableau synoptique	5
3.2	Description des jalons	6
3.2.1	Jalon: La stratégie partielle «Gestion des identités et des accès» (IAM) est adoptée.....	6
3.2.2	Jalon: Le concept «Réseau de centres de données fédérés» est adopté.....	7
3.2.3	Jalon: Le développement de l'architecture est établi.	8
3.2.4	Jalon (nouveau): Le concept «Gouvernance de l'architecture de la Confédération» est adopté.	9
3.2.5	Jalon: Les directives en matière de TIC sont examinées, puis révisées et mises en vigueur selon la planification.	10
3.2.6	Jalon: Le renforcement de la gestion et du pilotage des TIC est établi.	11
3.2.7	Jalon (nouveau): Les premiers résultats selon le mandat du programme IAM sont disponibles.	12
3.2.8	Jalon (nouveau): Le portefeuille des TIC de la Confédération est disponible de manière centralisée.....	13
3.2.9	Jalon (nouveau): Les services standard «Services d'annuaire (DIR)» et «Gestion des identités et des accès (IAM)» sont pilotés par l'UPIC.....	14
3.2.10	Jalon (nouveau): La stratégie partielle «Travail mobile» est en vigueur et les projets de mise en œuvre sont attribués.	15
3.2.11	Jalon: Fin de la mise en place des services UCC.....	16
3.2.12	Jalon: La mise en place du service standard «Bureautique/UCC» est achevée.	17
3.3	Abréviations	18

1 Introduction

Le présent document constitue l'annexe B de la «Stratégie de la Confédération en matière de TIC 2012-2015» et a valeur de plan directeur de la mise en œuvre de cette stratégie. Il est géré comme un document indépendant et périodiquement mis à jour.

La planification de la mise en œuvre découle des objectifs et des mesures arrêtés dans la stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC). Le présent plan directeur remplace celui de mars 2013 et met l'accent sur les années 2014 et 2015. Il décrit les jalons hautement prioritaires et en confie la réalisation à une organisation chef de file. Il ne traite pas de la planification détaillée ultérieure, qui incombe à l'organisation chef de file concernée.

Le chap. 2 ci-dessous présente les principes de planification et de mise en œuvre; le chap. 3 décrit les différents jalons.

Par rapport aux jalons du plan directeur de mars 2013,

- douze jalons ont déjà été atteints et ne figurent plus dans le présent plan directeur (cf. également le rapport sur le contrôle de gestion stratégique des TIC à l'intention du Conseil fédéral);
- deux jalons ont été repris sans modification;
- cinq jalons ont été repris et modifiés;
- cinq jalons ont été ajoutés à la planification.

2 Principes

2.1 Planification continue et primauté de la stratégie

La stratégie de la Confédération en matière de TIC définit des axes stratégiques, des objectifs et des mesures. Le présent plan directeur précise certaines de ces mesures sous la forme de jalons. Il se focalise sur les jalons hautement prioritaires et fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

Les projets non mentionnés dans le présent plan directeur doivent aussi être gérés en accord avec les principes et les objectifs de la stratégie de la Confédération en matière de TIC. Les départements et la Chancellerie fédérale mettent cette stratégie en œuvre, chacun dans son domaine de planification, et coordonnent leur planification avec le plan directeur.

2.2 Mandats et ressources

L'attribution d'un jalon à une organisation chef de file a valeur de mandat de planification et de réalisation du jalon en question.

Les moyens requis pour assurer la mise en œuvre du plan directeur ne sont que partiellement mis à disposition de manière centralisée. Il incombe donc à l'organisation chef de file de planifier les ressources nécessaires, et en particulier de s'accorder avec les autres organes impliqués.

La description des jalons comporte une estimation des ressources en matière de personnel que doivent fournir la Chancellerie fédérale et les départements. Il convient de distinguer trois cas de figure:

1. le jalon repose sur une décision du Conseil fédéral (p. ex. DCF concernant un modèle de marché). Les ressources indiquées pour le jalon reprennent uniquement les ressources nécessaires telles que prévues dans la décision du Conseil fédéral et ne sont donc pas requises en sus. Le jalon fait référence à la DCF et une remarque indique «Pas de ressources supplémentaires nécessaires»;

2. le jalon s'appuie sur un projet dont le mandat a déjà été formellement attribué, et dont les ressources ont été planifiées ou font l'objet d'une convention entre les organes impliqués. Les ressources indiquées pour le jalon reprennent uniquement les ressources nécessaires telles que prévues par cette planification et ne sont donc pas requises en sus. Le jalon fait référence au mandat de projet ou de programme correspondant et une remarque indique «Pas de ressources supplémentaires nécessaires»;
3. pour les départements, le jalon induit un besoin de ressources supplémentaires. Celles-ci sont mentionnées dans le jalon, et figurent dans la proposition soumise au Conseil fédéral. En approuvant la planification des jalons, le Conseil fédéral oblige les acteurs à mettre à disposition les ressources correspondantes.

Le tableau 2 donne une vue d'ensemble des ressources supplémentaires attendues en 2014:

Jalon	Engagement des ressources déjà réglé	Engagement des ressources à régler	Ressources supplémentaires requises
Stratégie partielle IAM			12 JP
Réseau de centres de données fédérés		DCF après mai 2014	
Développement de l'architecture			24 JP
Gouvernance de l'architecture		DCF fin 2014	40 JP
Directives en matière de TIC			15 JP
Conduite et pilotage			
Premiers résultats IAM	Mandat et planification programme IAM		
Portefeuille des TIC de la Confédération	DCF du 13.12.2013		
Services standard DIR et IAM			8 JP
Stratégie partielle Travail mobile		Décision Stratégie partielle Travail mobile (év. DCF)	24 JP
Mise en place des services UCC	DCF sur la mise en place des services UCC		
Service standard bureau-tique	DCF sur le modèle de marché Bureau-tique/UCC		

Tableau 1: ressources nécessaires supplémentaires en 2014 par jalon. La deuxième colonne indique les décisions qui règlent l'engagement de ressources. La troisième précise les décisions prévues qui définiront en détail les ressources nécessaires définitives. La quatrième additionne les ressources nécessaires (estimées) de tous les départements et de la Chancellerie fédérale, hormis celles de l'UPIC.

2.3 Contrôle de gestion en matière de TIC et évaluation

Le contrôle de gestion en matière de TIC consiste à surveiller l'état de la mise en œuvre et l'efficacité de la stratégie, et à en rendre compte au Conseil fédéral dans le cadre du rapport sur le contrôle de gestion stratégique des TIC. Au besoin, le Conseil fédéral décide de mesures de pilotage supplémentaires.

3 Jalons

Chaque jalon figurant dans le présent plan directeur définit un objectif à atteindre, en fixe le délai et désigne l'organisation chef de file. Aucune directive n'est impartie à l'organisation chef de file sur les ressources à mobiliser ni sur la manière d'atteindre le jalon, car ces deux questions relèvent de sa responsabilité.

3.1 Tableau synoptique

Le tableau 2 présente les jalons par ordre chronologique avec, pour chacun, l'indication de l'organisation chef de file (OCF) et de la mesure de la stratégie en matière de TIC à laquelle ils se réfèrent. Dans la colonne «Etat», les jalons modifiés et les nouveaux jalons sont signalés en tant que tels.

<i>Délai</i>	<i>Description</i>	<i>OCF</i>	<i>Etat</i>	<i>Axe stratégique</i>	<i>Chapitre</i>
2014-T2	La stratégie partielle «Gestion des identités et des accès» (IAM) est adoptée.	UPIC	Pas de changement	AS-02	3.2.1
Après 2014-T2	Le concept «Réseau de centres de données fédérés» est adopté.	UPIC	Modifié	AS-04	3.2.2
2014-T3	Le développement de l'architecture est établi.	UPIC	Modifié	AS-02	3.2.3
2014-T4	Le concept «Gouvernance de l'architecture de la Confédération» est adopté.	UPIC	Nouveau	AS-02	3.2.4
2014-T4	Les directives en matière de TIC sont examinées, puis révisées et mises en vigueur selon la planification.	UPIC	Modifié	AS-01	3.2.5
2014-T4	Le renforcement de la gestion et du pilotage des TIC est établi.	UPIC	Pas de changement	AS-01	3.2.6
2014-T4	Les premiers résultats selon le mandat du programme IAM sont disponibles.	UPIC	Nouveau	AS-02	3.2.7
2015-T1	Le portefeuille des TIC de la Confédération est disponible de manière centralisée.	ChF, dépt et UPIC	Nouveau	AS-01	3.2.8
2015-T1	Les services standard «Services d'annuaire (DIR)» et «Gestion des identités et des accès (IAM)» sont pilotés par l'UPIC.	UPIC	Nouveau	AS-06	3.2.9
2015-T3	La stratégie partielle «Travail mobile» est en vigueur et les mandats des projets de mise en œuvre sont attribués.	UPIC	Nouveau	AS-03	3.2.10
2016-T4	La mise en place des services UCC est achevée.	UPIC	Modifié	AS-05	3.2.11
2016-T4	La mise en place du service standard «Bureautique/UCC» est achevée.	UPIC	Modifié	AS-06	3.2.12

Tableau 2: Vue d'ensemble des jalons. La liste des abréviations figure au chap. 3.3.

3.2 Description des jalons

Le présent chapitre décrit les jalons du plan directeur, à raison d'un jalon par sous-chapitre. L'ordre de succession des sous-chapitres correspond à l'ordre chronologique de présentation des jalons dans le tableau synoptique du chap. 3.1.

3.2.1 Jalon: La stratégie partielle «Gestion des identités et des accès» (IAM) est adoptée.

Description	La stratégie partielle «Gestion des identités et des accès» (IAM) définit les objectifs, les conditions-cadres, les projets et les mandats visant à l'instauration de la gestion des identités et des accès au niveau fédéral. Les cantons doivent participer à l'élaboration de cette stratégie partielle (IAM pour la cyberadministration, en particulier sur les questions relatives aux interfaces, aux services communs et à la fédération).
OCF	UPIC
Validation	UPIC, après consultation du CI
Livrable	Stratégie partielle «Gestion des identités et des accès».
Délai	2014-T2
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	Par département, trois à cinq entretiens de deux heures, plus révision. Total environ 12 JP entre janvier et mars 2014.
Ressources départements/ChF suite au jalon	Les ressources nécessaires sont déterminées lors de l'élaboration de la stratégie partielle IAM, puis présentées avec le projet de la stratégie partielle IAM.
Remarques	Coordination indispensable avec les résultats du jalon suivant: Jalon 3.2.7: Les premiers résultats selon le mandat du programme IAM sont disponibles.

3.2.2 Jalon: Le concept «Réseau de centres de données fédérés» est adopté.

Description	<p>Le concept présente le développement à long terme des fournisseurs internes de prestations en matière de TIC, compte tenu des objectifs stratégiques suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> – la rentabilité et l'affectation des ressources sont optimisées en fonction des exigences de sécurité et de prévention des catastrophes; – les fournisseurs internes de prestations en matière de TIC se concentrent sur des prestations propres à l'administration et sur des offres de prestations complémentaires (conformément au principe 3.6 de la stratégie en matière de TIC); – les centres de données internes hébergent en premier lieu des informations et des capacités de calcul cruciales pour l'entreprise (conformément à l'objectif 4.4.2 de l'axe stratégique AS-04 de la stratégie en matière de TIC). <p>Le concept tient compte des principales conditions-cadres de l'informatique en nuage.</p>
OCF	CIC, sous la présidence de l'OFIT, avec la collaboration de l'OFCL et de l'UPIC (en particulier proposition au CF)
Validation	Conseil fédéral
Livrable	<ul style="list-style-type: none"> – Concept (document) – Planification des capacités des centres de données, propositions pour des mesures immédiates, concernant en particulier les planifications et développements en cours.
Délai	Après 2014-T2 ¹
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	Le concept «Réseau de centres de données fédérés» est presque achevé. Les travaux principaux devraient prendre fin au T2/2014 et les ressources nécessaires pour les départements se limitent donc à la consultation des offices et à la rédaction éventuelle de co-rapports.
Ressources départements/ChF suite au jalon	Les ressources que devront fournir les départements sont indiquées dans la proposition au Conseil fédéral correspondante.
Remarques	Coordination indispensable en particulier avec les projets en cours de centres de données et la planification de la prévention des catastrophes.

¹ Actuellement en cours. Selon le programme, une demande d'approbation du concept devait être soumise au Conseil fédéral jusqu'en mai 2014. Des questions de principe se présentant, l'éventuelle demande pour la suite des travaux sera soumise ultérieurement.

3.2.3 Jalon: Le développement de l'architecture est établi.

Description	L'architecture qui a été élaborée pour le délai indiqué ci-dessous donne une première idée globale des modules déterminants pour l'ensemble des départements et des prestataires. Elle prescrit comment les modules devront être conçus et interagir («architecture-cible») pour que les TIC de l'administration fédérale puissent apporter une aide efficace, durable et rationnelle aux personnes dans l'accomplissement de leurs tâches tout en garantissant une sécurité adéquate. Le développement d'une architecture fédérée, coordonnée et adaptée aux opérations d'externalisation, de GP&GPP et de gouvernance est établie.
OCF	UPIC
Validation	UPIC, après consultation du CI
Livrable	<ul style="list-style-type: none"> – Architecture-cible grossière des modules déterminants pour l'ensemble des départements et fournisseurs de prestations (y c. architecture de sécurité) – Liste des questions à résoudre – Plan de transition qui décrit les principales étapes à réaliser pour parvenir à l'architecture visée, ainsi que les interdépendances possibles entre ces étapes – Feuille de route des TIC de la Confédération qui indique les principaux jalons connus à ce jour pour les 20 prochaines années (avec vues pour les différents opérateurs, par services TIC en général, par technologies, etc.) – Un modèle contextuel doté de schémas des interfaces et des in-/outputs en lien avec les opérations d'externalisation, de GP&GPP et de gouvernance est établi et fait l'objet de consultations dans les commissions techniques. – Planification globale des standards en matière de TIC coordonnée avec l'architecture – Les mesures immédiates d'introduction d'une gouvernance ont été engagées afin de mettre en œuvre et appliquer l'architecture en accord avec la gestion du portefeuille de projets et la gestion de projets. – Documentation consolidée de la méthode architecturale en tant qu'élément des processus en matière de TIC (P01.05)
Délai	2014-T3
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	Selon le mandat du projet «Organisation de l'architecture de l'UPIC» du 25 novembre 2014, environ 24 JP au total, en plus des charges ordinaires pour le Comité de l'architecture de la Confédération (ABB).
Ressources départements/ChF suite au jalon	Engagement de ressources afin de coordonner les travaux d'architecture en cours aux niveaux office/département/ChF/Confédération dans le cadre de l'ABB. Des charges supplémentaires pour la planification ABB sont possibles.

Remarques	<p>L'architecture de la Confédération dans les domaines CMS et GEVER sera décrite de manière plus détaillée en fonction des ressources disponibles.</p> <p>Ce jalon définit les bases de la suite de l'extension de l'architecture de la Confédération en fonction des besoins. Les travaux requièrent une coopération transorganisationnelle. Coordination indispensable avec les résultats des jalons suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Désignation des organes en matière de TIC – Renforcement de la gestion et du pilotage des TIC – Révision des directives en matière de TIC
-----------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

3.2.4 Jalon (nouveau): Le concept «Gouvernance de l'architecture de la Confédération» est adopté.

Description	Le concept de gouvernance destiné à mettre en œuvre et à appliquer l'architecture, ainsi que la procédure d'escalade sont élaborés. La gouvernance de l'architecture est intégrée à la gestion du portefeuille de projets, dans la gestion de projets ainsi que dans les processus d'achats en matière de TIC.
OCF	UPIC
Validation	Conseil fédéral, après consultation du CI et du CIC
Livrable	– Concept (document)
Délai	2014-T4
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	Ressources pour analyse de la situation actuelle, coordination et révision: environ 40 JP au total
Ressources départements/ChF suite au jalon	Les ressources que les départements doivent fournir sont indiquées dans la proposition au Conseil fédéral correspondante.
Remarque	Dans le contexte du jalon «Développement de l'architecture» ci-avant, les contenus de l'architecture sont élaborés puis édictés par l'UPIC conformément à l'OIAF. Ce jalon ne porte pas sur l'élaboration et l'édition des contenus, mais sur les processus de mise en œuvre et d'application des architectures édictées à l'échelon de la Confédération.

3.2.5 Jalon: Les directives en matière de TIC sont examinées, puis révisées et mises en vigueur selon la planification.

Description	Les directives en matière de TIC dont la révision est jugée urgente sont révisées et mises en vigueur selon la planification.
OCF	UPIC
Validation	UPIC, après consultation du CI et, le cas échéant, du CIC
Livrable	<ul style="list-style-type: none">– Révision des directives en matière de TIC– Planification actualisée de la gestion permanente des directives en matière de TIC (conduite, ressources, délais, dépendances)
Délai	2014-T4
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	Ressources pour la révision et la communication (en premier lieu Comité de l'architecture de la Confédération, ABB). Environ 15 JP au total.
Ressources départements/ChF suite au jalon	Aucune
Remarques	Quelques directives en matière de TIC sont des résultats partiels de projets en cours. La participation d'organes internes de la Confédération est indispensable aux fins de la révision des directives. Une fois ce jalon atteint, les directives sont mises à jour régulièrement, conformément à la planification de l'UPIC.

3.2.6 Jalon: Le renforcement de la gestion et du pilotage des TIC est établi.

Description	La gestion et le pilotage des TIC sont renforcés et leur efficacité est avérée aux niveaux tant de la Confédération que des départements.
OCF	UPIC et les départements selon leur niveau
Validation	UPIC, après consultation du CI
Livrable	<ul style="list-style-type: none"> – Processus de pilotage et de gestion au niveau de la Confédération organisés – Gestion du portefeuille des TIC établie (concept mis en œuvre) – HERMES 5 mis en œuvre (méthode de gestion de projet) – Processus d'examen et de contrôle des projets clés en matière de TIC établis – Mesures de sensibilisation et de formation des cadres à tous les niveaux pour le pilotage de l'utilisation des TIC – Directives étendues relatives au contrôle de gestion des TIC – Mesures prévues dans les décisions du Conseil fédéral relatives au pilotage et à la conduite des TIC mises en œuvre (cf. Intranet UPIC)
Délai	2014-T4
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	<ul style="list-style-type: none"> – Gestion du portefeuille: cf. jalon 3.2.8 – Portefeuille des TIC de la Confédération. – HERMES 5: faibles charges de formation (majoritairement achevé). – Directives relatives au contrôle de gestion des TIC: charges pour les consultations préliminaires et pour la consultation des offices et les procédures de co-rapport. – Les charges induites par les décisions du Conseil fédéral relatives au pilotage et à la conduite des TIC sont présentées dans les décisions en question.
Ressources départements/ChF suite au jalon	Pas de ressources supplémentaires nécessaires.
Remarques	<p>Coordination indispensable avec les résultats des jalons suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Processus et ordonnance administrative sur le pilotage et la gestion des TIC au niveau fédéral – Désignation des organes en matière de TIC – Révision des directives en matière de TIC – Concept «Gestion du portefeuille des TIC» <p>Le jalon est mis en œuvre sur la base des processus informatiques, des autres directives en matière de TIC et des compétences définies par l'OIAF.</p>

3.2.7 Jalon (nouveau): Les premiers résultats selon le mandat du programme IAM sont disponibles.

Description	Les premiers résultats selon le mandat du programme IAM sont disponibles.
OCF	UPIC
Validation	UPIC, après consultation de la commission technique IAM et de la commission du programme IAM
Livrable	<ul style="list-style-type: none"> • Les exigences opérationnelles et les analyses de la situation actuelle BP et FP sont documentées. • Les bases juridiques et directives pertinentes sont connues. • L'architecture IAM Confédération est définie et documentée.
Délai	2014-T4
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	Dans les limites des ressources disponibles et selon les conventions conclues dans la planification du programme IAM Confédération.
Ressources départements/ChF suite au jalon	Ce jalon ne requiert aucune ressource supplémentaire. Cf. toutefois jalon 3.2.1 – Stratégie partielle Gestion des identités et des accès (IAM)
Remarques	En fonction des possibilités en matière de ressources des départements et de la ChF, les ressources seront affectées aux activités suivantes: établissement de la gestion IAM, communication interne à l'administration fédérale, évaluation des besoins et des exigences, coordination au sein des départements et avec le programme, analyse des résultats partiels, documentation des processus propres à chaque département, révision des résultats du programme et collaboration en tant qu'experts.

3.2.8 Jalon (nouveau): Le portefeuille des TIC de la Confédération est disponible de manière centralisée.

Description	Les «Directives du Conseil fédéral concernant le portefeuille des TIC de la Confédération» du 13 décembre 2013 sont mises en œuvre dans l'ensemble des unités administratives et des départements.
OCF	Chancellerie fédérale et départements
Validation	UPIC
Livrable	Les données du portefeuille des projets et applications pertinents en matière de TIC sont intégralement pilotés au sein du système de gestion du portefeuille des TIC «Cockpit TIC» de la Confédération.
Délai	2015-T1
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	Les ressources nécessaires à l'atteinte du jalon figurent dans la décision du Conseil fédéral relative au portefeuille des TIC de la Confédération du 13 décembre 2013: 800 à 2000 JP, plus CHF 170 000 (saisie et interface de données). Il n'est pas requis de ressources supplémentaires par rapport à celles mentionnées dans ledit ATF.
Ressources départements/ChF suite au jalon	Aucune
Remarques	Ce jalon suppose la mise en place dans tous les départements sous la direction de l'UPIC, d'ici à la fin 2014, du nouveau système de gestion du portefeuille des TIC (y c. interface d'importation) dans toute l'administration fédérale, dans le cadre du projet de «remplacement du cockpit TIC».

3.2.9 Jalon (nouveau): Les services standard «Services d’annuaire (DIR)» et «Gestion des identités et des accès (IAM)» sont pilotés par l’UPIC.

Description	Les services standard TIC «Services d’annuaire (DIR)» et «Gestion des identités et des accès (IAM)» sont pilotés par l’UPIC.
OCF	UPIC
Validation	UPIC
Livrable	<ul style="list-style-type: none"> – Les descriptions et les SLA-cadres pour les services standard concernés sont achevés et communiqués. – Les processus Gestion des exigences et Gestion des versions sont définis. – Les critères et processus de mesure de la disponibilité et de la performance sont définis.
Délai	2015-T1
Ressources départements/ChF pour l’atteinte des jalons	Révision des descriptions des services et des processus: environ 8 JP au total.
Ressources départements/ChF suite au jalon	Engagement de ressources moindres dans le cadre de la gestion ordinaire des exigences pour les services standard en matière de TIC.
Remarques	<p>Le service standard en matière de TIC «DIR» regroupe les produits suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l’ancienne prestation transversale Annuaire Admin; • l’ancien service de base Vérification des adresses. <p>Le service standard en matière de TIC «IAM» regroupe les produits suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Swiss Government PKI; • Télé-accès (portail RAS et «Carrier Access»); • Gestion des identités et des accès.

3.2.10 Jalon (nouveau): La stratégie partielle «Travail mobile» est en vigueur et les projets de mise en œuvre sont attribués.

Description	Les «directives sur le télétravail dans l'administration fédérale» énoncent quatre facteurs de succès pour le travail mobile (cadres et collaborateurs, technologie, infrastructure et droit du personnel). Dans le domaine de la technologie, il faut élaborer une stratégie partielle et attribuer les mandats pour les premiers projets de mise en œuvre des TIC afin de soutenir le travail mobile.
OCF	UPIC
Validation	UPIC, après consultation du CI
Livrable	<ul style="list-style-type: none">• Stratégie partielle «Travail mobile»• Mandats pour les projets de mise en œuvre• Mesures immédiates 2014/15
Délai	2015-T3
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	Estimation des ressources selon le mandat du projet «Mise en œuvre de la stratégie partielle Travail mobile»: environ 24 JP au total.
Ressources départements/ChF suite au jalon	Les ressources sont planifiées dans le cadre de l'octroi des mandats pour les projets de mise en œuvre.
Remarques	

3.2.11 Jalon: Fin de la mise en place des services UCC

Description	La mise en place de l'UCC est achevée; l'organisation du programme est dissoute.
OCF	Organe de pilotage UCC
Validation	UPIC
Livrable	<ul style="list-style-type: none"> – Services UCC entièrement déployés – Téléphonie fixe remplacée
Délai	2016-T4
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	<p>Engagement des ressources selon planification du programme UCC. Les ressources FP et au niveau des départements sont mises à disposition de manière centralisée.</p> <p>Engagement des ressources au niveau des offices: environ CHF 50.– par poste de travail.</p>
Ressources départements/ChF suite au jalon	Engagement des ressources moindres dans le cadre de la gestion des exigences et des versions UCC.
Remarques	<p>Les services UCC sont intégrés au service standard «Bureautique/UCC» conformément à la planification distincte (cf. jalon 3.2.13).</p> <p>Le 17 février 2014, le comité du programme UCC a décidé de prolonger le programme UCC jusqu'à fin 2016 en raison d'une proposition du DDPS.</p>

3.2.12 Jalon: La mise en place du service standard «Bureautique/UCC» est achevée.

Description	Les migrations décidées avec le modèle de marché Bureautique/UCC sont terminées (exception DFAE, conformément à la DCF du 15 janvier 2014).
OCF	UPIC
Validation	UPIC
Livrable	<ul style="list-style-type: none"> – Exploitation par l'OFIT du service standard pour la ChF et le DEFR jusqu'en 2016 (pour le DFAE jusqu'en 2018) – Exploitation par la BAC ou l'OFIT du service standard pour swisstopo jusqu'en 2016 – Exploitation par l'OFIT du service standard pour MeteoSuisse jusqu'en 2018
Délai	2016-T4 (DFAE: 2018-T4)
Ressources départements/ChF pour l'atteinte des jalons	Engagement des ressources selon la décision du Conseil fédéral relative au modèle Bureautique/UCC du 10 avril 2013 (financement central à hauteur de 18,2 mio). Pas de ressources supplémentaires nécessaires.
Ressources départements/ChF suite au jalon	Ressources peu importantes dans le cadre de la gestion des exigences et des versions Bureautique/UCC.
Remarques	Le modèle de marché «Bureautique/UCC» fixe les conditions-cadres et les directives relatives à la mise à disposition et à l'exploitation du service standard «Bureautique/UCC».

3.3 Abréviations

Abréviation	Signification
DCF	Décision du Conseil fédéral
AS-01, AS-02 ...	Axe stratégique 1, axe stratégique 2 (dans le tableau 2)
BT	Bureautique
CF	Conseil fédéral
ChF	Chancellerie fédérale
CI	Conseil informatique de la Confédération
CMS	Content Management System
DFP	Département fédéral des finances
DIR	Service standard en matière de TIC «Services d'annuaire»
GEVER	Gestion des affaires
GP	Gestion de projets
GPP	Gestion de portefeuilles de projets
IAM	Identity and Access Management
JP	Jours-personne
OCF	Organisation chef de file
OFCL	Office fédéral des constructions et de la logistique
OFIT	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
OFPER	Office fédéral du personnel
OIAF	Ordonnance sur l'informatique dans l'administration fédérale
PKI	Public Key Infrastructure
RAS	Remote Access Service
RUMBA	Gestion des ressources et management environnemental de l'administration fédérale
SS	Service standard (en matière de TIC)
T1, T2...	Trimestre 1, trimestre 2 d'une année
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UCC	Unified Communication and Collaboration
UPIC	Unité de pilotage informatique de la Confédération